



Banque de la République d'Haïti

Le Gouverneur

COMMUNIQUÉ

A l'issue de la réunion de son Comité de Politique Monétaire (CPM) en date du 6 juin 2016, qui a suivi la session de Politique Monétaire des 24, 25 et 27 mai dernier, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a décidé d'adopter les mesures suivantes :

1. Baisse de 2 points de pourcentage sur les bons BRH pour les différentes maturités. Les taux sur les échéances de 91 jours, 28 jours et 7 jours sont passés de 16%, 12% et 10% à 14%, 10% et 8% respectivement.
2. Exonération de réserves obligatoires sur les ressources utilisées par les banques pour octroyer des prêts au secteur agricole en vue de faciliter l'accès au crédit lié au financement des entreprises agricoles et d'élevage.
3. Modification de la lettre circulaire 81-4 sur la position nette de change. Le ratio reste inchangé à 2%, mais la circulaire précise que les éléments hors bilan ne peuvent être considérés dans le calcul de la position de change.
4. Modification de la lettre-circulaire 09-1 portant sur l'obligation faite aux banques de soumettre un rapport périodique sur les crédits octroyés aux clients en vue de favoriser le crédit au secteur hôtelier.


Jean Baden Dubois

Port-au-Prince, le 8 juin 2016